

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2023

TRANSPOSITION DE L'ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL RELATIF AU
PARTAGE DE LA VALEUR AU SEIN DE L'ENTREPRISE - (N° 1272)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS276

présenté par
M. Margueritte, rapporteur

ARTICLE 6

I. – À l'alinéa 13, après la dernière occurrence du mot :

« plan »

insérer les mots :

« , dans un délai défini par décret, ».

II. – En conséquence, au même alinéa, supprimer les mots :

« , dans un délai défini par décret, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.